

Newsletter #48 – 30 juin 2017

A l'attention des acteurs de la demande de logement social

Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.

Disponibilité de l'application smartphone

Les demandeurs peuvent désormais **alimenter eux-mêmes** leur demande de logement social **avec leurs pièces justificatives**, depuis l'**application Smartphone** « *Ma Demande de logement social* », disponible uniquement sur le Google Play Store (système Android).

L'application permet d'**ajouter** des pièces justificatives (photographies et/ou documents PDF) et de **consulter** les pièces déjà accessibles déposées par un guichet enregistreur ou via le portail grand public.

Vous pouvez d'ores et déjà en informer les demandeurs, et des **flyers** seront mis à votre disposition dans les prochaines semaines.

Mise en place du numéro de téléphone incivilités

Les **responsables des services enregistreurs** peuvent désormais **faire remonter les situations d'incivilités rencontrées par leurs agents** en contactant, du lundi au vendredi, de 9h à 19h, le :

0 806 000 125
(prix d'un appel local)

L'objectif consiste à pouvoir disposer de données statistiques sur la nature et la fréquence des actes d'incivilités commis par les demandeurs en attente de l'attribution d'un logement social (manques au respect d'autrui, impolitesse, agressivité, menaces, etc.) vis-à-vis des agents qui les reçoivent au sein des guichets enregistreurs.

Publication du cahier des interfaces de la version 5.1 (gestion partagée volet « contingents »)

Le **cahier des charges des interfaces** entre les systèmes privatifs des organismes et le SNE, introduisant le volet « contingents » de la gestion partagée de la demande de logement social, est **disponible depuis début mai sur le site des professionnels du logements social** (rubrique « SNE » > Interfaces > Applications Interfacées).

<http://sne.info.application.logement.gouv.fr/cahier-des-interfaces-gestion-partagee-de-la-a481.html>
Ce document a été complété de la liste des contingents nationaux initiaux le 13 juin.

